

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau recrute :

**Un(e) Chargé (e) d'exploitation en eau potable et assainissement
(F/H)**

Recrutement par voie statutaire ou contractuelle
(article L332-8-2 du code général de la fonction publique)

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau compte 70 000 habitants, répartis sur 26 communes. Elle est située au cœur du prestigieux massif forestier de Fontainebleau et dotée d'un patrimoine historique et environnemental réputé mondialement, le tout à 40 minutes de Paris. L'agglomération cherche un(e) nouveau(elle) Chargé (e) d'exploitation en eau potable et assainissement. Le(la) Chargé (e) d'exploitation en eau potable et assainissement intégrera une structure à taille humaine, très dynamique, nécessitant polyvalence et adaptabilité.

Vous disposez d'une ou de plusieurs expériences réussies en collectivités territoriales sur un poste similaire, vous êtes le(la) bienvenu(e) à déposer votre candidature.

Sous l'autorité Responsable du service eau et assainissement, le(la) Chargé (e) d'exploitation en eau potable et assainissement sera chargé(e) des missions suivantes :

I. MISSIONS

A. : Missions annexes :

- Organisation et mise en œuvre, en lien avec la responsable du service, de la politique relative aux compétences eau potable et assainissement.
- Gestion et suivi des contrats de délégation des services publics eau et assainissement, participation aux comités techniques.
- Suivi des études et des procédures en cours (schéma directeur d'assainissement, étude de ruissellement, règlement de service, étude de gouvernance ...).
- Gestion et suivi de l'exploitation des infrastructures de collecte, de transport, de distribution et/ou de traitement de l'eau potable à l'échelle du territoire (état des lieux des infrastructures, diagnostic...).
- Coordination de projets, en lien avec les services de la CAPF et ses communes membres, ainsi qu'avec les partenaires et prestataires extérieurs (services de l'État, services du Département de Seine-et-Marne, partenaires institutionnels, bureaux d'étude, entreprises, délégataires...).
- Suivi du règlement du service d'assainissement pour le territoire.
- Participation à la définition du programme de renouvellement des équipements.

B. : Missions annexes :

- Instruction des demandes d'urbanisme et des demandes de raccordement des usagers (assainissement non collectif, collectif, AND..)

II. COMPÉTENCES

Savoir-faire

- Savoir programmer, coordonner et contrôler les travaux sur les équipements et infrastructures.
- Savoir gérer les procédures d'instruction des demandes d'urbanisme, des demandes de raccordement et de contrôle de conformité.
- Être en capacité de proposer des solutions techniques de modernisation ou d'optimisation des infrastructures.
- Savoir évaluer le patrimoine (état et nombre des dispositifs d'assainissement autonomes et de branchements sur le réseau collectif) et les risques pour l'environnement ou par rapport à la réglementation.
- Savoir gérer les relations avec les usagers et les assurances en cas de litiges ou de contentieux.
- Rédiger des recommandations et/ou des réponses aux réclamations.
- Veiller au respect des réglementations externes et internes en matière d'eau et d'assainissement (règlement d'assainissement,...).
- Si possible, connaître le processus financier propre aux collectivités territoriales.

Savoir-être

- Rigoureux et organisé.
- Autonome dans l'organisation du travail.
- Esprit d'équipe.
- Bonne présentation.
- Devoir de réserve et sens du service public.
- Respect des obligations de discrétion et de confidentialité.
- Disponibilité en cas de besoin.

III. CONNAISSANCES

- Maîtrise de la réglementation liée à la production et à l'acheminement d'eau potable, de collecte et d'épuration des eaux usées.
- Maîtrise des procédures en matière de traitement et de récupération d'eau.
- Bonne connaissance des procédures administratives (instruction des permis de construire, autorisation de travaux, de réhabilitation, etc.), suivi et contrôle des documents.

IV. PROFIL

- Diplôme : de bac à bac +3.
- Cadres d'emploi : catégorie C ou B.

V. CONDITIONS D'EXERCICE

- Travail en bureau, déplacements sur le territoire.
- Permis B obligatoire.
- Horaires de bureau 8h30- 17h30 ; dépassements ponctuels éventuels pour nécessité de service (réunions)

Rémunération statutaire + RIFSEEP + CNAS

Candidature avant le 16/03/2023

Prise de poste souhaitée : 01/04/2023

Les candidatures (CV + lettre de motivation) doivent être accompagnées pour les agents publics du dernier arrêté de situation administrative et du dernier bulletin de salaire et pour les salariés de droit privé des prétentions salariales en net mensuel. Les dossiers sont à adresser par mail à recrutement@pays-fontainebleau.fr, à l'attention de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau - 44 rue du Château - 77300 Fontainebleau.